

# Présidents d'Afrique, la vie après le pouvoir !

SOMMET DE NIAMEY : Étude sur les Présidents africains et la vie après le pouvoir

Cheikh Fall

Président / Coordonateur AFRICTIVISTES

 [cheikh.fall@afriktivistes.org](mailto:cheikh.fall@afriktivistes.org)

[www.afriktivistes.org](http://www.afriktivistes.org)

Twitter : @cypher007

Ils sont plus d'une centaine à avoir été aux plus hautes fonctions de l'État pour les 55 pays que compte le continent Africain. Certains ont perdu la vie durant l'exercice de leur fonction. D'autres sembleraient avoir signé un « contrat à durée indéterminé » avec le poste de Président de la République. Ailleurs c'est par la suite de révolutions citoyennes (d'une insurrection) où simplement par les armes avec un coup d'état que des hommes politiques ont payé de leur ambition en étant obligé de force de quitter le pouvoir. À côté de ceux qui s'éternisent au pouvoir et de ceux qui sont contraints et forcés de quitter le pouvoir, il y'a ceux qui ont cédé la place à la suite d'élections libres et démocratiques.

Les retraités des « maisons blanches » africaines sont pour certains des privilégiés du pouvoir politique et pour d'autres des retraités dans l'ombre.

La politique rime avec la conquête du pouvoir pour devenir Président de la République mais en Afrique la dévolution monarchique où confiscation du pouvoir à vie est tendance. Chef de l'État : Ce poste tant convoité est souvent l'objet de plusieurs manipulations pour le rendre inaccessible à d'autres et à vie pour celui qui est au pouvoir. Pour de jeunes nations dont la majeure partie célèbre leur cinquante années d'accession à l'indépendance, certains Chefs d'État ont déjà battu le record de plus de 40 ans au pouvoir à l'image de Mouammar Kadhafi de la Libye, 36 ans pour Paul Biya du Cameroun, 33 ans pour Félix Houphouët-Boigny de la Côte d'Ivoire, 24 ans pour Lansana Conté de la Guinée. Des records de longévité au pouvoir pour certains et pour d'autres, ils ont exercé le poste de Chef d'État le temps d'un éclair.

Que deviennent toutes ces personnes qui ont côtoyés les dossiers les plus secrets du pouvoir politique ?

Pendant que les analystes politiques et autres experts se penchent sur les records de longévité des Chefs d'État africains en exercice, nous proposons une étude sur leur vie après le pouvoir. Quel est le type de reconversion pour les anciens chefs d'État africains ? Arrivent-ils à se reconvertir dans la vie active ? Comment vivent-ils leur retraite ? Gardent-ils leurs avantages institutionnels ? Ont-ils un statut spécial d'anciens Chef d'État ? Deviennent-ils persona non grata dans leur propre pays ? Restent-ils dans le combat politique pour retrouver le pouvoir ?

Tant de questions auxquelles nous apporterons des éléments de réponse pour faire le point sur la situation sociale et politique des Présidents à la retraite.

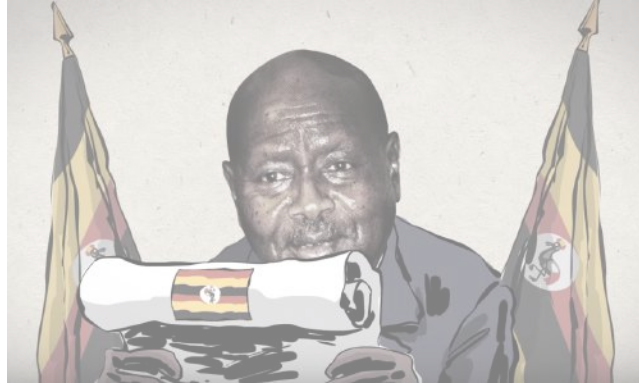
Notre étude s'appuie sur **20 pays** aux réalités politiques différentes mais qui partagent les mêmes exigences démocratiques.

#### Liste des pays de l'étude

Gambie	Togo	Côte d'Ivoire	Gabon	Cameroun
Nigéria	Tunisie	Ghana	Tchad	RDC
Madagascar	Guinée Bissau	Bénin	Niger	Congo
Sénégal	Guinée	Mauritanie	Mali	Burkina Faso

Avec une moyenne d'âge de 58 ans d'indépendance, ces pays ont déjà cumulés plus un total de **121 chefs d'État** ce qui leur donne un ratio de **11 Présidents par pays** si on respect la moyenne de **5 ans par mandat**. Ce constat témoigne de l'instabilité de la durée réglementaire et constitutionnelle pour le poste de Chefs d'État en Afrique. Nous nous sommes penchés exclusivement sur les retraites présidentielles en Afrique particulièrement sur les 20 pays de l'étude. Cette approche nous permet aussi de faire un focus sur la durée des mandats, la longévité au pouvoir, la reconquête du pouvoir après l'avoir perdu ainsi les retraits forcés et violents. Une partie est réservée aux retraits ou reconversions réussies par certains Chefs d'État.

## Présidents à vie ?



Yoweri Museveni  
Président de la République d'Ouganda  
En fonction depuis 26 janvier 1986

En 2014, les cinq doyens des présidents dans le monde étaient des africains : **Robert Mugabé**, **Jose Eduardo Dos Santos** et **Teodoro Obiang Nguema**, **Mohamed Abdelaziz** et **Paul Biya**. À eux cinq seulement, ils ont cumulés **182 ans** de pouvoir. Du côté de l'Ouganda, le Président en exercice depuis 1986 a fait voter une loi qui supprime la limitation d'âge pour les candidats à l'élection présidentielle. En matière de modification de la Constitution à son avantage pour ne jamais quitter le pouvoir, le président ougandais **Yoweri Museveni** (33 ans au

pouvoir) dispose désormais d'une mesure qui lui laisse tout le loisir de briguer autant de mandat qu'il souhaiterait temps qu'il reste en vie.

Ces tentatives de rester à vite au pouvoir ont fini par emporter certains Chefs d'état. Élu en 2000 suite à la première alternance issue d'une élection au Sénégal, le Président Sénégalais **Abdoulaye Wade** s'est retrouvé en 2011 face à une forte mobilisation citoyenne et politique. Sa décision de se présenter à sa propre succession pour un troisième mandat, bien qu'acceptée par le Conseil Constitutionnel, était vivement contestée par les populations. Il a finalement été battu au second tour et a reconnu sa défaite.

En 2014, un soulèvement populaire inédit force le Président **Blaise Compaoré** à renoncer au pouvoir après 27 ans au pouvoir. En voulant se présenter pour cinquième mandat consécutif, il a proposé la modification de la constitution pour enlever la limitation du nombre de mandats présidentiels. Le 30 octobre 2014, contraint et asphyxié par l'ampleur du mouvement social, il présente sa démission avant de s'exiler. Après quelques semaines passées au Maroc, Blaise Compaoré s'établit en Côte d'Ivoire où le président Alassane Dramane Ouattara lui attribue d'abord un passeport diplomatique avant de lui octroyer la nationalité ivoirienne.



Paul Biya

Président de la République du  
Cameroun depuis 1982

Le Cameroun indépendant en 1960 n'a connu que 2 présidents en 59 ans d'histoire politique. Après les 22 années au pouvoir de **Ahmadou Ahidjo (1960 - 1982)**, **Paul Biya** fête en 2019 ses 37 années au pouvoir. À la suite d'une révision constitutionnelle votée en 2008, le Président Biya s'octroie le droit de se présenter une énième fois à sa propre succession.

Article 6: Le Président de la République est élu pour un mandat de sept (7) ans. **Il est rééligible.**  
Extrait constitution du Cameroun en son article 6

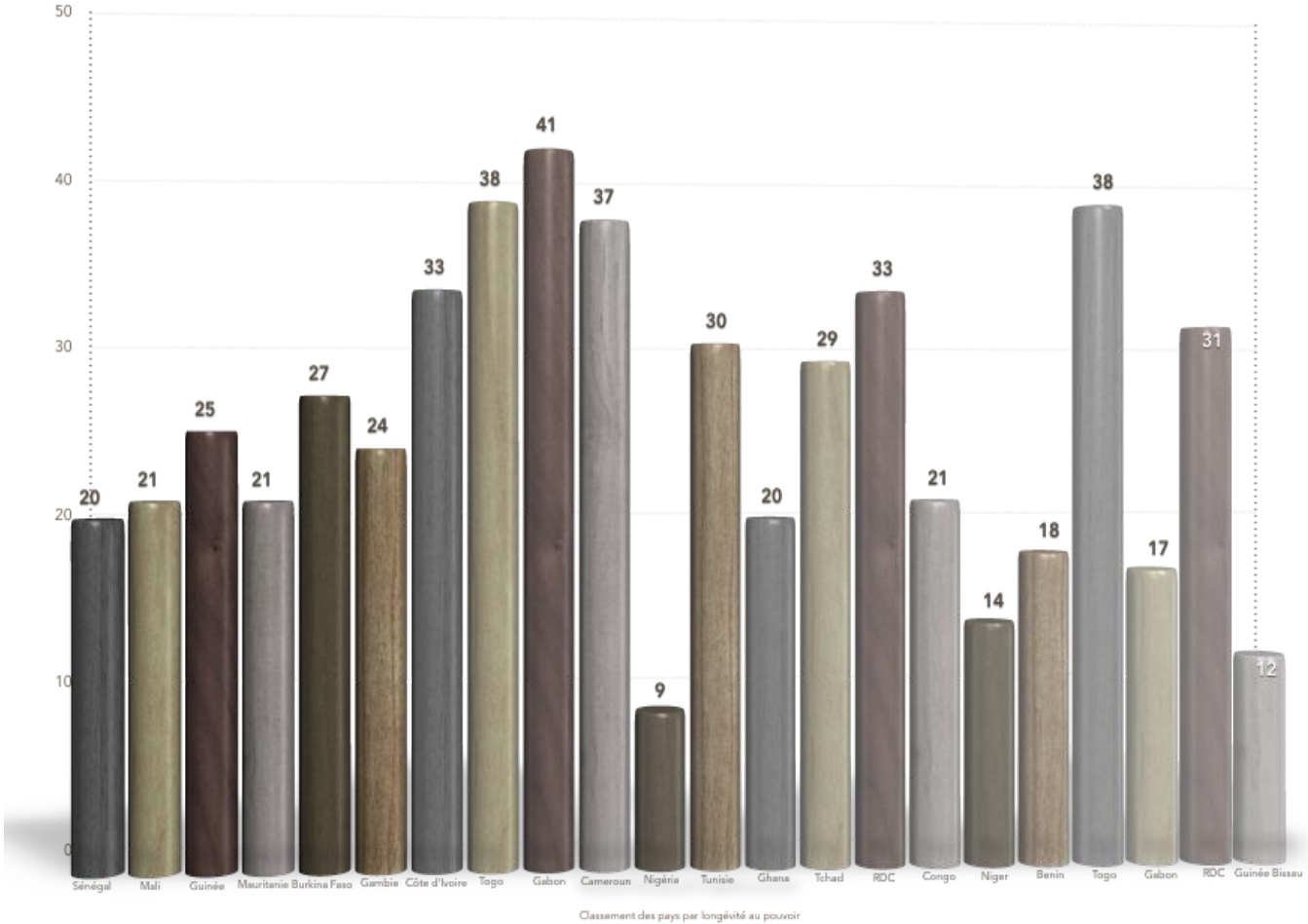
La durée des mandats présidentiels détermine dans bien des cas, la nature de la transition. En Tunisie (2010), le Président **Zine el-Abidine Ben Ali** essuie plusieurs jours de contestation populaire dont les revendications intégrées son renoncement à une candidature à sa propre succession à l'élection présidentielle de 2014. Contraint par la vague de protestation, il s'exile en Arabie Saoudite où il décède le 19 septembre 2019 à 83 ans après avoir été condamné pour cinq peines à perpétuité et plus de 200 ans de prison.

Plus récemment, en Algérie, le président **Abdel Aziz Bouteflika** a dû céder à la rue qui réclamait son départ après 20 ans d'exercice du pouvoir. Depuis plusieurs années, ses apparitions et prises de parole en public étaient rares du fait de son état de santé (il se déplace en fauteuil roulant) et de son âge (85 ans en 2019). Élu en 1999 pour la première fois en 1999, il se préparait à demander un cinquième mandat au peuple algérien. Il a remis sa démission le 2 avril 2019.



Abdelaziz Bouteflika  
Président de la République algérienne  
27 avril 1999 - 2 avril 2019

# Quels sont les pays qui ont connu la plus longue durée d'exercice du pouvoir par un chef de l'État



Classement des pays par longévité au pouvoir

Longévité au pouvoir (par nombre d'année)

## Présidents par pays

Nombre de Présidents par Pays depuis les indépendances



Map: Cheikh FALL • Source: NDI Project

Le **Cameroun** (2 présidents), le **Gabon** (3 présidents) et la **Gambie** (3 présidents) remportent le record de longévité pour les présidents au pouvoir. La constitution du Gabon ne limite pas le nombre de mandat pour le chef de l'État. En 2017, lors de la réforme constitutionnelle, malgré la volonté de l'opposition politique d'introduire une limitation du nombre de mandats à la tête de l'Etat, cette disposition n'a pas été retenue. Le président "est élu pour sept ans (et) est rééligible", selon la nouvelle Constitution, qui emploie les mêmes termes que la précédente. De père en fils, le Président Omar Bongo et son fils Ali cumulent à eux deux 51 années de pouvoir.



Ali Bongo  
Président de la République du Gabon  
depuis 2009

Même si leur pays ne fait pas partie de la liste étudiée pour ce document, le Maroc et le Djibouti sont dans le classement des records de longévité. Le roi du Maroc, **Mohammed VI** tout comme **Ismail Oumar Guelleh**, président de la République de Djibouti, ils sont arrivés au pouvoir la même année en 1999 et sont toujours au pouvoir. Toujours sur cette liste, nous pouvons citer le président de la République du Congo **Denis Sassou-Nguesso** arrivé au pouvoir en 1997 (après un premier passage au pouvoir de 1979 à 1992), **Idriss Déby**, président du Tchad depuis 1990, ou encore **Omar el-Béchar**, président du Soudan de 1989 à 2019.


À 77 ans, le **Président Teodoro Biang Nguema** est quant à lui à la tête de la **Guinée Équatoriale** depuis le 1979 (40 ans).






## Retraite silencieuse : Lorsqu'on quitte le pouvoir, on se tait !

**S'interroger sur les « retraites présidentielles » c'est aussi s'interroger sur les modes de transitions et de départ du pouvoir. La nature des retraites est souvent déterminée par la manière dont la fin de règne s'est organisée.**



Au **Mali**, Alpha Oumar Konaré, premier Président démocratique du Mali a eu un début de retraite dans les instances institutionnelles en tant que Président de la Commission de l'Union africaine de juillet 2003 jusqu'en 2009. Il a été membre du Haut Conseil de la francophonie. **Alpha Oumar Konaré** compte également parmi les membres fondateurs du Collegium international éthique, politique et scientifique. Après ces différentes missions institutionnelles durant les dix premières années de sa retraite, il s'est imposé une retraite politique au vrai sens du terme avec une option simple de ne pas influencer la vie politique. Bien qu'il réside toujours au Mali, il a clairement pris de la distance même sur les sujets d'actualité les plus sensibles. Dans son livre entretien « Alpha Oumar Konaré, un Africain du Mali », Bernard Cattaneo donne la parole à l'ancien Président qui accepte de revenir sur 10 ans de présidence. Il ne s'est pas manqué de recadrer son Prédécesseur Moussa Traoré qui est soupçonné par certains de vouloir discréditer les acquis démocratiques par des positions politiques assumées à travers les médias.



Au total, c'est trois anciens Chefs d'État maliens qui comptabilisent quarante année de pouvoir qui sont partagés entre des prises de positions politiques où nécessaires abstentions. **Amadou Toumani Touré** a eu droit à une double retraite après le pouvoir. Président pour la première fois de 1991 à 1992 après avoir renversé **Moussa Traoré**, il a eu une retraite de 8 ans qui lui a permis de préparer son retour en 2002 avant de démissionner en 2012. Sa deuxième retraite ne s'est pas bien passée car il a été obligé de s'exiler au Sénégal voisin pendant cinq ans.

Au **Sénégal**, de 2000 à 2014, l'ex-Président de la République, **Abdou Diouf** s'est effacé complétement de la vie politique du pays. Devenu Secrétaire Général de la Francophonie, il ne s'est prononcé ni sur la crise politique de 2011 ni sur l'élection présidentielle mouvementée de 2012.

Faut-il un statut pour les anciens chefs d'État ?

« Il faut un statut aux anciens présidents africains pour sécuriser les démocraties émergentes et y ancrer le principe de la limitation du nombre de mandats. Autrement dit, si la nation, constituante et législative, ne se préoccupe pas de ménager une vie après le pouvoir, l'alternance démocratique risque d'être lourdement hypothéquée : le Président en exercice pourrait succomber à la tentation de faire changer préventivement les règles du jeu par le pouvoir de révision souverain pour se maintenir au sommet de l'État ; et le Président battu pourrait ourdir quelque complot contre son successeur, pour effacer l'humiliation de la perte « sèche » du pouvoir et/ou se prémunir contre des poursuites judiciaires vexatoires. La démocratie n'aurait de chances de s'enraciner en Afrique qu'au prix de l'octroi d'un généreux statut à ceux qui ont servi la nation ».

Stéphane BOLLE - Maître de conférences HDR en droit public

## Retraites « politiques » actives

Au Ghana le National Democratic Congress a choisi l'ex-Président **John Mahama Dramani** âgé de 60 ans pour être leur candidat pour la Présidentielle de 2020. Arrivé au pouvoir en 2012 sur une victoire contre **Nana Akufo-Ado** avant de perdre le pouvoir quatre ans plus (2016) tard face à ce même rival. Aujourd'hui, il reprend ses activités politiques après une retraite.

En Mauritanie, avant même d'annoncer qu'il ne changera pas la constitution pour briguer un troisième mandat, le président **Mohamed Ould Abdel Aziz** a annoncé à ses compatriotes qu'il reviendra après le passage de son successeur comme l'avait fait le président russe Vladimir Poutine.

Ceci semble être la nouvelle orientation des chefs d'Etat africains, d'où la nouvelle question de limitation du temps d'exercice du pouvoir à côté de celle du nombre de mandat.

Malgré le fait que les régimes de longue durée semblent être la norme dans de nombreux pays du continent depuis les indépendances, il y a un certain nombre d'anciens chefs d'Etat africains qui quittent le pouvoir et néanmoins maintiennent une vie politique active après.

Au Sénégal, l'opposant politique historique devenu président en 2000 pour 12 ans, **Abdoulaye Wade** est toujours actif politiquement à 93 ans. Ce dinosaure politique est, depuis qu'il a perdu le pouvoir en 2012 contre le président Macky Sall, actif en politique gardant les rênes du Parti démocratique sénégalais (PDS), considéré comme le principal parti d'opposition.

Au Mali, le soldat **Amadou Toumani Touré** est devenu président d'une transition d'un an en mars 1991 après avoir renversé le régime de **Moussa Traoré** suite à une révolte populaire. Il a cédé le pouvoir à **Alpha Oumar Konaré** démocratiquement élu en 1992. Après les deux mandats de Konaré, Touré est revenu en politique pour se présenter aux élections en tant que civil et être élu pour deux mandats successifs, de 2002 à 2012, lorsqu'il a été

renversé par un coup d'État militaire. ATT candidat sans parti en 2002, a vu plusieurs formations politiques se rallier derrière lui.

L'héritier du leader ivoirien de l'indépendance, Félix Houphouët-Boigny, **Henri Konan Bédié**, a été président de 1993 à 1999. Après son exil dès 1999, il a continué à être le visage du Parti démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI) malgré des contestations. Bédié dirige depuis 2005, le PDCI et le Rassemblement des Républicains (RDA), une dissidente créée par Alassane Ouattara- maintenant la coalition présidentielle. Bédié a annoncé son intention de se présenter aux élections présidentielles de 2020 si son parti le PDCI le nomme.

Pour le Nigeria, **Olusegun Obasanjo**, un soldat de carrière, est devenu président pour la première fois de 1976 à 1979, en tant que président de transition. Il fut le premier chef militaire à céder pacifiquement le pouvoir à un civil élu Shehu Shagari. Il est revenu en 1999 pour être élu en tant que civil et a servi deux mandats jusqu'en 2007. Obasanjo est le premier Nigérian à servir en tant que chef d'État militaire et président civil avant l'actuel président Muhamed Buhari.

A la fin de son second mandat, Obasanjo est devenu président du conseil de son parti, le People's democratic party (PDP). Un poste dont il a démissionné en 2012 et s'est retiré des activités du PDP pour revenir dans le parti en 2018.

Après un seul mandat à la tête du Ghana (2012-2017), John **Dramani Mahama** a perdu les élections de 2016 contre son adversaire politique Nana Akufo-Addo. Son parti, le National Democratic Party, l'a désigné comme candidat pour l'élection présidentielle de 2020. Il devrait se présenter contre l'actuel chef d'État Nana Akufo-Addo. Ce sera leur troisième face-à-face.

Moins d'un an après avoir cédé pacifiquement le pouvoir à Félix Tshisekedi lors d'un moment historique pour la République Démocratique du Congo un pays en proie à des instabilités politiques, l'ancien chef de l'État Joseph Kabila, sénateur à vie, reste très présent dans la vie politique du pays.

Avec une majorité au Parlement, sa coalition Front commun pour le Congo (FCC), autour de sa formation Parti du Peuple pour la

Reconstruction et la Démocratie (PPDR), occupe la Primature et la présidence du Sénat comme l'exige la Constitution. Le FCC est aussi majoritaire à l'Assemblée nationale aussi.

Madagascar est particulière en ce sens que ses trois anciens présidents successifs sont restés dans l'arène politique du pays : **Didier Ratsiraka** (1975-1993 et 1997-2002), **Marc Ravalomana** (2002 à 2009), **Andy Rajoelina** (2009-2014 et 2019-) et Hery Rajaonarimampianina (2014-2018). Didier Ratsiraka après 9 ans d'exil est rentré au pays et s'est présenté à l'élection présidentielle de 2018. Il est éliminé dès le premier tour, n'obtenant que 0,45 % des voix.

Hery Rajaonarimampianina a démissionné en septembre 2018 de son poste présidentiel et a déclaré sa candidature comme l'exige la Constitution malgache pour être rééligible. Malheureusement, Il a perdu les élections.

Marc Ravalomanana a démissionné en 2009 sous la pression populaire. Malgré une amende, une peine d'emprisonnement de quatre ans pour abus de pouvoir, des travaux forcés pour la mort de manifestants en 2009 et un exil en Afrique du Sud, Ravalomanana reste ferme et a tenté de participer aux élections présidentielles ultérieures. La dernière a eu lieu à la fin du mois de décembre et il a perdu contre son rival de longue date Andry Rajoelina lors du second tour des élections.

Après des élections contestées en 2002, l'ancien Président Didier Ratsiraka s'est exilé la même année et a participé à des pourparlers pour stabiliser le pays en 2009. Il a tenté d'être candidat en 2013 mais n'a pas réussi. Il a également été candidat aux élections présidentielles de 2018. Toutefois, il n'a pas réussi à passer au second tour.

Un autre ancien président rarement sous les feux de la rampe, Norbert Lala Ratsirahonana, a été loin de la vie politique depuis qu'il était président intérimaire en 1996-1997. En 2018, il rompt son silence pour déclarer son soutien à Andry Rajoelina qui a fini par gagner les élections.

Au Bénin, **Nicéphore Dieudonné Soglo**, (1991-1996), a été premier président élu aux élections multipartites depuis 1972.

Depuis sa défaite contre le regretté président **Mathieu Kerekou** en 1996 et 2001. Il est devenu le leader de la Renaissance du Bénin en 1994. Il a été élu maire de Cotonou en 2003 et 2008.

On n'avait pas beaucoup entendu parler de l'ancien **Thomas Boni Yayi** (2006-2016) depuis la fin des ses deux mandats jusqu'à récemment. L'ancien président Soglo et lui-même se sont alliés pour protester en avril contre le processus électoral qui a exclu les partis d'opposition du 28 avril du fait des nouvelles exigences du CENA.

## Retraites forcées et violentes : L'exil ou la prison ?

Dans cette quête de longévité au pouvoir, d'autres ont été contraints d'abandonner par la force. Faut-il réserver un statut particulier à certains anciens chefs d'État ? Quelle retraite possible pour ces chefs d'État qui ont été forcés ou contraints de quitter le pouvoir ?

*« Au nom de la morale publique, la nation pourrait légitimement refuser qu'émerge (ou continue d'émerger) au budget de l'Etat un ex-dignitaire qui n'a pas accédé au pouvoir, dans le respect de la Constitution et des autres règles de droit ; qui a quitté le pouvoir contraint et forcé, après sa destitution pour infraction pénale ou mauvaise gestion ; qui a fait l'objet d'une condamnation pénale définitive ; qui n'a pas régulièrement souscrit à son ultime déclaration de biens ou dont la déclaration laisse apparaître un enrichissement sans cause ; qui a manqué gravement à son serment ; ou encore - pour éviter cumuls de rémunérations et mélange des genres-, qui ne s'est pas retiré de la vie publique active, continue à briguer des mandats et occupe certaines fonctions constitutionnelles. A défaut, les anciens présidents apparaîtront comme d'illégitimes jouisseurs ; et la confiance dans les vertus de la démocratie s'affadira. »*

Stéphane BOLLE, Aux anciens présidents, la nation reconnaissante...

Au **Niger**, le Président **Mamadou Tandja** (premier mandat 1999 - 2004 ensuite deuxième mandat 2004 à 2010) s'est fait renversé par un coup d'État mené par le commandant **Salou Djibo** (chef d'État de février 2010 - avril 2011). Placé en résidence surveillée dans un premier temps, il est transféré dans en prison en janvier 2011. Il retrouve la liberté un mois après l'installation du nouveau Président **Mamadou Issoufou** en mars 2011.

Depuis octobre 2014, l'ex-président du **Burkina Faso**, **Blaise Compaoré** s'est exilé en Côte d'Ivoire où il a acquis la nationalité ivoirienne.

**Amadou Toumani Touré**, ex-président de la République du **Mali** a vécu 5 ans au Sénégal (2012 - 2017) après le coup d'État qui a mis fin à ses fonctions de chef d'État. Il est rentré au Mali en décembre 2017 où il vit loin des sujets politiques même s'il a été consulté pour le probable dialogue national qui se prépare depuis quelques temps.

En **Gambie**, l'ex-président **Yahya Jammeh** est quant à lui sorti par la petite porte (après 22 ans au pouvoir) en s'exilant en Guinée équatoriale depuis 2017. Il est aujourd'hui soupçonné de détournement et n'est peut-être pas à l'abri de poursuite pour différents chefs d'accusation dont détournement et corruption.

Au **Tchad**, le Président **Hissène Habré** (8 ans au pouvoir) trouve refuge au Sénégal après un coup d'État orchestré par **Idriss Deby** en 1990. Depuis 29 ans, il vit au Sénégal où il s'est fait arrêté et traduit en justice devant le tribunal spécial africain. En mai 2016, il est reconnu coupable de crimes contre l'humanité, viols, exécutions, esclavage et enlèvements. Il purge sa peine dans la capitale sénégalaise où vit aussi sa famille.

Au **Cameroun**, la chute du Président **Amadou Ahidjo** précipita son exil vers la France, l'Espagne et le Sénégal où il s'installa. Il décède 7 ans après et fut enterré à Dakar.

En **Guinée**, les deux ex-présidents en vie sont en exil. Après une série de coup d'États et de périodes de transition mouvementées, les deux ex-présidents ont trouvé refuge en dehors de leur pays. **Moussa Daddis Camara** (2 ans au pouvoir) s'est retrouvé au Burkina Faso (après un court passage au Maroc) pour des raisons de santé après un putsch manqué contre lui. C'est de la capitale burkinabè qu'il renonce à la présidence. Il n'a pas gardé le silence malgré ce recul en décembre 2009. Cinq ans après son renoncement au pouvoir, il déclare son intention de prendre part en tant que candidat à l'élection présidentielle de 2015. Une candidature polémique et contestée qui a fini d'être rejetée par le conseil constitutionnel. Il se prononce toujours sur les questions politiques liées à son pays et n'exclut pas un retour au pays. **Sekouba Kouyate** (janvier à décembre 2010) quant à lui s'est retrouvé à Addis Abeba en



Ethiopie à la fin de la transition en Konaté indique en décembre 2010. Il s'est reconverti en haut-représentant pour l'opérationnalisation de la Force africaine en attente et de responsable de la planification et de la gestion stratégiques des opérations de soutien à la paix de l'Union Africaine. Aujourd'hui, il vit en France. Une sorte d'exil organisé qui dure déjà 9 ans.

En **Côte d'Ivoire**, à la suite d'une crise politique et d'un conflit post-électoral, le Président **Laurent Gbagbo** s'est fait arrêté en avril 2011. Il est par la suite envoyé à la Cour pénale internationale en novembre 2011. Le 15 janvier 2019, Laurent Gbagbo est acquitté par la CPI, après plus de sept ans de prison préventive. Il vit actuellement en Belgique. Son retour en Côte d'Ivoire n'est pas encore à l'ordre du jour.

En **Madagascar**, **Didier Ratsiraka** (président de 1997 à 2002) quitte le pays le 5 juillet 2002 à la suite d'une situation politique tendue et d'une crise post-électorale l'opposant à son rival et successeur **Marc Ravalomanana**. Il se rend en France où il réside pendant 9 ans avant d'organiser son retour à Madagascar en 2011.

Ces nombreuses vagues de retraites forcées à l'exil où derrière la prison sont la résultantes d'une crise politique (tentative de modification de la constitution ...) où d'une crise post-électorale ou pré-électorale.

## Retraites (reconversions) réussies

Pourquoi envisager la vie après la présidence semble être une option secondaire pour certains chefs d'État en Afrique ? Faire de la présidence un emploi à durée indéterminée ne rime pas avec règles et obligations démocratiques. Les transitions difficiles et problématiques n'ont jamais facilité une reconversion paisible et calme. Quand on vous colle sur la peau des chefs d'accusation aussi lourds que détournement, crime contre l'humanité, haute trahison... il est difficile voir impossible de retrouver une vie normale et ordinaire. La difficulté d'avoir des retraites et des reconversions réussies, réside dans le fait que les relations avec le pouvoir ne sont pas souvent des plus nettes. Dans ce flot de situations complexes et difficiles, certains Hommes d'État, anciens Présidents de la République arrivent à faire l'exception.

Ce qui devrait être une suite logique pour tout exercice d'une fonction étatique est devenue une exception.



Jerry Rawlings  
Président du Ghana  
1981 - 1993  
1993 - 1997  
1997 - 2001

Au **Ghana**, l'ex-Président **Jerry Rawlings** semble redevenir un citoyen ordinaire avec droit de regard sur la vie politique car il n'hésite pas à intervenir dans les médias pour se prononcer et donner son avis. Il a été filmé récemment en train de faire ses courses sans gardes et marchant à pieds.

Au **Nigeria**, l'ex-Président **Olusegun Obasanjo** incarne le modèle de reconversion parfaite en devenant un grand homme d'affaire du secteur privé après avoir dirigé son pays pendant 8 ans. Aujourd'hui, le Président Obasanjo est fermier, hôtelier et promoteur immobilier. Il parcourt le continent en qualité de consultant international pour le compte de la CEDEAO dans le cadre de l'observation électorale.

Certains qui ont quitté le pouvoir de façon démocratique via des processus électoraux libres et transparentes ont réussi à faire une « reconversion réussie ». Opérateur économique pour quelques uns et cadre dans des organisations internationales ou sous régional pour d'autres.

**Abdou Diouf**, après 20 ans à la tête du **Sénégal** (1981 - 2000), a occupé la fonction de secrétaire général de l'Organisation Internationale de la la Francophonie pendant 3 mandats. Le fait qu'il soit parti en reconnaissant sa défaite électorale a participé à poser son renommée et sa légitimité à occuper cette fonction.

Il faut aussi se poser la question de savoir si la possibilité d'une reconversion dans des institutions internationales n'incite pas certains chefs d'Etat à lâcher le pouvoir (deal politique ?). Durant la crise burkinabé de 2014 qui a conduit à la chute de **Blaise Compaoré**, le président français François Hollande s'adressait ainsi à ce dernier dans une lettre : ***"Vous pourriez alors compter sur la France pour vous soutenir, si vous souhaitez mettre votre expérience et vos talents à la disposition de la communauté internationale"***. Ceci est une invite claire à céder démocratiquement le pouvoir afin de s'ouvrir la possibilité d'une autre carrière dans les institutions internationales.

Le Guinéen Moussa Daddis Camara s'est retiré du pouvoir après une négociation avec le Roi du Maroc, le Président Blaise Compaoré et les puissances étrangères comme la France et les États Unis.

Les anciens militaires putschistes comme Amadou Toumani Touré au Mali, Abdoulsalami Abubakar du Nigeria, Sékouba Konaté de la Guinée ont tous rendu démocratiquement le pouvoir pour embrasser une carrière dans les institutions sous-régionales et régionales.

## LA VIE APRÈS LA PRÉSIDENTE

PAYS	Années d'indépendance	NOMBRE DE PRÉSIDENTS	LONGÉVITÉ AU POUVOIR (ANNÉES)	PLUS COURTE DURÉE (MOIS)	PRÉSIDENTS À LA RETRAITE	PRÉSIDENT EN 2 TEMPS (quitter le pouvoir pour revenir après une première retraite)	DISPOSITIONS LÉGALES POUR STATUT D'ANCIEN CHEFS D'ÉTAT	EX-PRÉSIDENTS EN VIE
<b>Sénégal</b>	59	4	20	144	2	0	Oui	Abdou Diouf Abdoulaye Wade
<b>Mali</b>	59	8	21	22 (jours)	3	1	Oui	Moussa Traoré Alpha Oumar Konaré Amadou Toumani Touré
<b>Guinée</b>	61	4	25	12	1	0	Oui	Moussa Dadis Camara, Sekouba Kouyate
<b>Mauritanie</b>	59	10	21	4	5	0	Oui	Mohamed Khouna Ould Haidallah, Maaouiya Ould Sid'Ahmed Taya, Ely Ould Mohamed Vall, Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi, Mohamed Ould Abdel Aziz Ould Ahel Elya
<b>Burkina Faso</b>	59	8	27	13	3	0	Oui	Jean-Baptiste Ouedraogo, Blaise Compaoré, Michel Kafando
<b>Gambie</b>	49	3	24	270	1	0		Yahya Jammeh
<b>Togo</b>	59	6	38	3	1	0	Oui	Abbas Bonfoh
<b>Côte d'Ivoire</b>	59	5	33	10	2	0	Oui	Laurent Gbagbo Henri Konan Bédié
<b>Gabon</b>	59	3	41	81	0	0	Oui	-
<b>Cameroun</b>	59	2	37	270	0	0	Oui	-
<b>Nigéria</b>	56	15	9	3	5	2	Oui	Olusegun Obasanjo, Ibrahim Babangida, Ernest Adegunle Oladeinde Shonekan, Abdulsalami Abubakar, Goodluck Jonathan
<b>Tunisie</b>	62	6 (1 interim)	30	11	2	0	Oui	Fouad Mebazaa, Moncef Marzouki
<b>Ghana</b>	59	13	20	11	3	1	Oui	Jerry Rawlings, John Agyekum Kufuor, John Dramani Mahama
<b>Tchad</b>	59	4	29	47	1	0	Oui	Hissène Habré
<b>RDC</b>	59	5	31	44	1	0	Oui	Joseph Kabila

<b>Madagascar</b>	60	12	17	6 (jours)	4	1	Oui	Hery Rajaonarimampianina, Marc Ravalomanana, Didier Ratsiraka, Norbert Lala Ratsirahonana
<b>Guinée Bissau</b>	46	9	12	29 jours	3	1	-	Raimundo Pereira, Mamadu Ture Kuruma, Manuel Serifo Nhamadjo
<b>Bénin</b>	59	8	18	3	2	2	Oui	Nicéphore Soglo, Boni Yayi
<b>Niger</b>	59	6	14	8	3	0	Oui	Mahamane Ousmane, Mamadou Tandja, Salou Djibo
<b>Congo</b>	59	6	21	22	1	1	Oui	Joachim Yhombi-Opango

<b>PAYS</b>	<b>COMMENTAIRES SUR LE STATUT DE L'ANCIEN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE</b>
<b>Sénégal</b>	<p>Le décret numéro 2013-125 attribue à tout ancien Chef de l'Etat un traitement mensuel de 5 000 000 francs CFA, En guise de dispositif de soutien, mentionne le même communiqué, l'Etat du Sénégal octroie une assurance-maladie étendue au conjoint, deux véhicules, un téléphone fixe, un logement et du mobilier d'ameublement.</p> <p>Selon la Présidence, « en cas de renoncement au logement affecté, tout ancien président de la République perçoit une indemnité compensatrice d'un montant mensuel net de 4, 5 millions francs CFA ».</p> <p>En plus de cela, « l'Etat du Sénégal prend en charge, à hauteur de 40 millions francs CFA par an, le coût des billets d'avions de chaque ancien président de la République et de son (ses) conjoint(s) ». Un ex-chef d'Etat du Sénégal a également droit à un aide de camp, des gendarmes pour la sécurité de son logement, deux gardes du corps, un agent du protocole, deux assistantes, un standardiste, un cuisinier, une lingère et un jardinier. Tout ce personnel est directement sous contrat et payé par l'Etat du Sénégal.</p>
<b>Mali</b>	<p>Article 52 : La loi fixe les avantages accordés au Président de la République et organise les modalités d'octroi d'une pension aux anciens Présidents de la République jouissant de leurs droits civiques.</p> <p>Au Mali, l'ex-Président Moussa Traoré (de 1968 à 1991) a été renversé et condamné à la peine de mort pour crimes de sang commis entre janvier et mars 1991 à la suite des massacres du 26 mars 1991. Après 21 ans au pouvoir, il vit la première partie de sa retraite en prison où il est incarcéré ainsi que tous les membres de sa famille. Cet emprisonnement a fait de lui le premier chef d'État africain à devoir répondre de ses actes devant la justice de son pays autour d'un grand procès.</p> <p>Après le pouvoir, Moussa Traoré perd ses droit civiques. Il a été gracié en mai 2002 par Alpha Omar Konaré. L'ancien Président Moussa Traoré vit depuis sa libération dans une grande villa du quartier Djikoroni-Para à Bamako offerte par le gouvernement malien</p>
<b>Guinée</b>	<p>Article 36 de la CONSTITUTION DU 23 DÉCEMBRE 1990 (Révisée par le Décret D/2002/48/PRG/SGG du 15 mai 2002, promulguant la Loi constitutionnelle adoptée par référendum du 11 novembre 2001)</p> <p>Les anciens Présidents de la République prennent rang protocolaire immédiatement après le Président de la République, dans l'ordre de l'ancienneté de leur mandat, avant le Président de l'Assemblée Nationale.</p> <p>Ils siègent de plein droit au Conseil Economique et Social. Ils bénéficient d'avantages matériels et d'une protection dans les conditions qu'une loi organique détermine.</p>

Mauritanie	<p>Un décret de 2009 stipule que les anciens chefs d'État touchent une dotation annuelle de 8 400 000 ouguiyas (21 000 euros environ), une allocation annuelle de 1 440 000 ouguiyas, une prime de première installation renouvelable tous les cinq ans de 2 740 000 ouguiyas et une indemnité compensatrice de 81 000 ouguiyas.</p> <p>S'y ajoutent des avantages en nature : logement, véhicule, un chauffeur, deux domestiques et deux agents de sécurité.</p>
Burkina Faso	<p>Depuis 2009, la loi prévoit une pension de 4 millions de F CFA (6 100 euros) par trimestre ainsi que d'autres avantages, comme l'affectation d'un véhicule avec chauffeur et un service de sécurité.</p>
Gambie	<p>Yahya Jammeh ne bénéficie pas des avantages offerts par le statut d'ancien Président de la République. Aujourd'hui, il est exilé en Guinée équatoriale depuis 2016 quand il a perdu les élections présidentielles contre son adversaire Adama Barrow l'actuel Chef de l'État. La Gambie a une loi depuis 2006 qui garantit un statut à tout ancien chef d'Etat qui aurait fait au moins 10 ans au pouvoir notamment sa sécurité, les honneurs qui leur sont dus et des engagements financiers.</p> <p>Les bénéficiaires sont un salaire mensuel d'au moins US\$2 000 dollars, des locaux de bureau, des gardes de sécurité personnelle, un/e secrétaire et trois véhicules officiels avec carburant au charge de l'État jusqu'au décès du concerné.</p>
Togo	<p>LOI N° 2019 - 003 du 15/05/19 PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE PLUSIEURS ARTICLES DE LA CONSTITUTION DU 14 OCTOBRE 1992 révisée en 2002 en son Art. 75 : Les anciens Présidents de la République sont, de plein droit, membres à vie du Sénat. Ils ne peuvent être ni poursuivis, ni arrêtés, ni détenus, ni jugés pour les actes posés pendant leurs mandats présidentiels.</p> <p>Ils prennent immédiatement rang et préséance après le Président de la République en exercice dans l'ordre inverse de l'ancienneté du dernier mandat, du plus récent au plus ancien.</p> <p>Une loi organique détermine le statut des anciens Présidents de la République, notamment en ce qui concerne leur rémunération et leur sécurité. Il est prévu que les anciens présidents aient rang de président d'institution et bénéficient des mêmes avantages : une indemnité mensuelle de 4 millions de F CFA (6 100 euros) et du personnel mis à disposition par l'État (notamment un chauffeur et un agent de sécurité).</p>
Côte d'Ivoire	<p>Le statut de l'ancien Président de la République en son titre IV encadre les dispositions légales offrant à toutes personnes ayant occupé le poste de Président de la République, des avantages financiers et matérielles.</p> <p>Une allocation mensuelle (reversée aux ayants-droits en cas de décès).</p> <p>Un cabinet comprenant : 1 chef de cabinet; 1 chargé de protocole; 1 chargé de mission; 2 secrétaires</p> <p>3 véhicules avec 3 chauffeurs</p> <p>Un personnel domestique : 1 Maître d'hôtel, 1 cuisinier, 1 blanchisseur, 1 jardinier, 2 gens de maison</p> <p>1 couverture médicale prenant en compte le conjoint et les enfants mineurs</p> <p>Au décès de l'ancien Président de la République, son conjoint survivant bénéficie des avantages en nature ci-après :</p> <p>1 garde du corps; 1 chargé de mission; 1 secrétaire particulière; 1 véhicule avec chauffeur; du carburant; un personnel domestique; une couverture maladie; une indemnité contributive de logement ainsi que la prise en charge des frais d'eau, d'électricité et de téléphone dont les montants sont fixés par la loi des Finances. *1</p>
Gabon	<p>Les anciens présidents sont membres de droit de la Cour constitutionnelle</p>
Cameroun	<p>Au Cameroun, les anciens présidents sont de droit membres à vie du Conseil constitutionnel. Sauf que, bien que prévu par la Constitution depuis 1996, le Conseil constitutionnel n'a jamais été mis en place...</p> <p>Les anciens présidents disposent d'une immunité systématique dès la fin de leur fonction. "Les actes accomplis par le Président de la République en application des articles 5, 8,9 et 10 ci-dessus, sont couverts par l'immunité et ne sauraient engager sa responsabilité à l'issue de son mandat."</p> <p>Cameroun (Constit. 1996, art. 53 après la révision de 2008)</p>
Nigéria	<p>Le Nigeria est l'un des rares pays du continent à comptabiliser 15 Chefs d'État (dont 7 Présidents de la République officiels) en l'espace de 56 années d'indépendance. Les dispositions légales dans la constitution nigériane attribue d'office le statut de membre Conseil d'État à tous les anciens Chefs d'État.</p> <p>Un ancien Chef d'État nigérian bénéficie d'avantages liés à la fonction occupée : Il a un service personnel, un service de sécurité, des véhicules, un passeport diplomatique à vie, des dispositions pour services médicaux, des bureaux, des logements. Tous les anciens chefs d'État et leurs conjoints occupent la troisième place après le président en exercice et le vice-président en exercice dans l'ensemble des fonctions publiques par ordre de préséance.</p>
Tunisie	<p>Un ancien président bénéficie d'une rente mensuelle de 30 000 dinars (environ 12 100 euros), équivalente au salaire d'un président de la République en exercice, mais aussi d'avantages en nature : un logement meublé, avec les frais d'entretien, de téléphone, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité pris en charge ; des agents de sécurité, des moyens de transport et des chauffeurs ; des soins médicaux étendus au conjoint et aux enfants jusqu'à l'âge de 25 ans.</p> <p>Un projet de loi en cours d'examen prévoit qu'un ex-président ne bénéficie plus que du tiers du salaire d'un président en exercice, d'une seule voiture, d'un seul chauffeur, de 500 litres d'essence et d'une prime de logement.</p>
Ghana	-

Tchad	<p>Article 74 de la CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  PROMULGUÉE LE 04 MAI 2018.- La loi fixe la liste civile et les autres avantages alloués au Président de la République en exercice.  Elle détermine également les modalités d'octroi d'une pension et autres avantages aux anciens Présidents jouissant de leurs droits civiques et politiques.</p>
RDC	<p>Article 10 de la LOI N°18/021 DU 26 JUILLET 2018 PORTANT STATUT DES ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE ÉLUS</p> <p>Les avantages accordés à tout ancien Président de la République élu comprennent :</p> <p>la pension spéciale ;  l'allocation annuelle pour services rendus ;  les soins de santé, la rente de survie et la rente d'orphelin;  les avantages complémentaires.</p> <p>Article 18  Tout ancien Président de la République élu bénéficie des avantages complémentaires ci-après :</p> <p>une habitation décente fournie par l'Etat ou une indemnité de logement ;  un passeport diplomatique pour lui-même, son conjoint et ses enfants mineurs ;  un titre de voyage en business class pour lui-même, son conjoint et ses enfants mineurs ;  cinq véhicules pour la fonction et pour usage domestique, après cinq ans deux fois renouvelables ;  un service de sécurité doté de moyens logistiques conséquents comprenant au moins deux gardes du corps, trois éléments de sa suite et une section chargée de la garde de sa résidence ;  un personnel domestique dont le nombre ne peut dépasser dix personnes;  des locaux faisant office de bureaux pour lui-même et pour son secrétariat dont le nombre ne peut dépasser six personnes ;  une dotation mensuelle en carburant ;  une indemnité mensuelle pour les frais de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone. Les modalités d'exécution des dispositions de l'alinéa précédent sont fixées par décret du Premier ministre délibéré en Conseil des ministres.</p>
Madagascar	<p>En février 2016, un décret a été adopté pour statuer sur les avantages et statuts d'anciens chefs de l'état. Cependant, ce décret ne prend pas en compte les statuts des anciens chefs d'institution de la transition. L'article 19 de ce statut des anciens présidents stipule cependant que pour pouvoir jouir de leurs droits et avantages, ces derniers doivent cesser leurs activités politiques. En effet, les Didier Ratsiraka, Zafy Albert et Marc Ravalomanana peuvent donc jouir à vie les droits et avantages prévus par le régime spécifique. La question se pose sur le cas de Norbert Lala Ratsirahonana qui était à l'époque chef d'Etat par intérim. Jouira-t-il des même droits et avantages que les anciens présidents ?  Les anciens chefs d'État sont nommés sénateurs à vie.</p>
Guinée Bissau	-
Bénin	<p>La loi octroie une pension égale aux émoluments du président de la Cour constitutionnelle et une allocation annuelle de représentation correspondant à 50 % du montant des fonds spéciaux alloués au président de l'Assemblée nationale. Elle leur accorde aussi deux gardes du corps, deux véhicules, un service de secrétariat, des domestiques et deux chauffeurs, ainsi qu'une assurance maladie.</p>
Niger	<p>Article 58  La loi fixe les avantages accordés au Président de la République et organise les modalités d'octroi d'une pension aux anciens Présidents de la République et les Chefs d'État. Les s anciens Présidents de la République et des anciens Chefs d'État font partie du Conseil de la République.</p>
Congo	<p>Article 224. de la Constitution de 2015  Les anciens Présidents de la République ont droit, à la fin de leur mandat, à la protection de l'État tant en leur personne qu'en leurs biens.</p> <p>Il leur est versé mensuellement, à titre de pension, une allocation viagère dont le montant est fixé par voie réglementaire.  Les autres avantages et les modalités de la protection des anciens chefs d'État sont déterminés par la loi.</p>